

**Frais Annexes Eau***Commune de Peynier**Tarifs au 01/01/2025*

	Total H.T. en euros	Taux de T.V.A en %	T.V.A.	TOTAL T.T.C en euros
<b>Prestations liées au service de l'abonné</b>				
<b>FRAIS DE FERMETURE ET REOUVERTURE DU BRANCHEMENT (Article 23 du Règlement de Service)</b>				
Pénalités pour retard de paiement 1ère relance	3,72	0,00	0,00	<b>3,72</b>
Pénalités pour retard de paiement 2ème relance	35,44	0,00	0,00	<b>35,44</b>
Fermeture de branchement	35,44	10,00	3,54	<b>38,98</b>
Lettre avant résiliation	31,18	10,00	3,12	<b>34,30</b>
Réouverture de branchement	35,44	10,00	3,54	<b>38,98</b>
Intervention au lieu de livraison des eaux	35,44	10,00	3,54	<b>38,98</b>
Participation aux frais de rejets bancaires (par rejet)	6,69	10,00	0,67	<b>7,36</b>
<b>INFRACTIONS AU REGLEMENT (Article 15-8 du Règlement de Service)</b>				
Manœuvre sur branchement, compteur, installations pour desserte à la jauge, rupture de scellés	119,15	10,00	11,91	<b>131,06</b>
Utilisation de l'eau à d'autres fins que celle prévue à l'abonnement souscrit	238,29	10,00	23,83	<b>262,12</b>
Astreinte par jour en cas de non respect des obligations de mise en conformité après le délai qui lui aura été signifié par le Service de L'Eau	13,79	10,00	1,38	<b>15,17</b>



Notre territoire est si précieux